

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 17 DECEMBRE 2012

1) Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 19 novembre 2012

Secrétaire de séance : Dominique BOUSSARD

Observations : néant

2) Compte rendu des commissions

a. Bâtiments

- Eglise : nettoyage des dalles en cours sur l'église ainsi que sur le presbytère et l'école
- Mairie : finitions en cours (plafonds phoniques, serrures diverses, etc...). Devis accepté pour quelques modifications : fenêtre coulissante, crédence dans les toilettes

b. Jeunesse

- Le spectacle des enfants des écoles a eu lieu ce jour
- modification du règlement du centre de loisirs pour établir un ordre de priorité pour l'inscription des enfants. Le conseil accepte la proposition de la commission.
- Achat d'un téléphone mobile avec un mini forfait à la demande de la PMI pour les sorties
- La subvention communale pour la halte garderie pourrait augmenter en 2013 en raison de l'obligation pour les structures d'accueil de fournir les couches pour les enfants. Le conseil pourra se prononcer pour ou contre cette prise en charge lors du vote de la subvention.
- CLSH été : déficit de 860 €

c. Voirie

Le tracteur a été livré. Le broyeur de haies doit être installé.

- Effacement des réseaux rue du Vieux Pont : finition courant janvier
- Remise des prix des maisons fleuries : 29 prix décernés (26 personnes étaient présentes sur 29). Des fleurs et des entrées pour le parc Terra Botanica ont été offertes aux premiers de catégories.
- Numérotation des villages : des réunions ont eu lieu pour certains villages (Rochavelle, Le Deffend, La Chaise, La Brétinière, Le Plessis Olivier)
- Devis pour la création du bassin d'orage RN 149 en cours

Par ailleurs, avec la forte pluviométrie, les chemins se dégradent fortement.

d. Vie associative

Préparation du budget 2013 par la commission, présentation des demandes d'investissements et matériels divers.

e. Informations diverses du maire

- Agenda 2013 distribué : voir si possibilités d'en avoir d'autres auprès de l'UCA.
- ChIC n° 18 distribué cette semaine.
- Rythmes scolaires : modification annoncée par le Ministre pour 4,5 jours au lieu de 4 jours avec une journée raccourcie. Mr le maire a pris contact avec l'inspectrice d'Académie qui ne peut pas donner plus d'informations car la Loi doit être votée courant janvier 2013. Le conseil devra se prononcer sur la mise en place de ce système soit pour la rentrée 2013 ou pour 2014. Décision à prendre en mars prochain. Le personnel communal devra s'adapter à ces nouveaux rythmes. Incidence importante sur le nombre d'enfants à accueillir à la garderie. Le soutien scolaire pourrait également être mis en place. La compétence péri-scolaire sera prise en charge par la communauté d'agglomération en 2014.
- Elections à la Chambre d'Agriculture en janvier : les électeurs votent par correspondance. Nombre d'électeurs sur la commune tous collèges confondus : 290
- Economie : BNR cesse son entreprise en résiliant son crédit-bail avec la communauté de communes. L'activité est reprise par la SARL CHUPIN de Bressuire.
- Courrier de Mr HERAULT Dominique au sujet du jardin appartenant à Mlle MENARD situé près de l'école qu'elle serait prête à céder (382 m²). A ce sujet, il faudrait faire le nettoyage du jardin acheté récemment près de la salle de gym.
- Suite au vol de fuel avec effraction à l'atelier municipal, l'assurance doit rembourser et l'achat d'une nouvelle cuve à fuel avec reprise de l'ancienne en l'état.
- Mariage entre homosexuels : le maire doit appliquer les lois de la République mais en ce qui le concerne il le fera contraint et forcé.
- Enquête publique pour l'EARL les Glycines : avis favorable par le commissaire enquêteur.
- Mr FONTENEAU doit reprendre le travail après avoir soldé ses congés 2012, soit le 10 janvier.

f. Groupe de travail environnement – déchets

Pas de réunion ce mois-ci

3) DÉCISION POUR L'ENTRETIEN DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Suite à la rencontre avec un responsable de SEOLIS :

- 1^{ère} phase : 8326 € pour la mise en sécurité (70 % de subvention par le SIEDS)
- 2^{ème} phase : contrat de maintenance pour 4 ans de 19.925 € (soit 4906 € par an)
- 3^{ème} phase facultative : changement de 90 lanternes avec mise aux normes (basse consommation) : 38.208 € (aide de 70 € par points lumineux).

Le conseil vote pour à la majorité.

Abstentions : 2 voix (Mmes TURPAULT et MOREAU)

Il ne doit plus y avoir de lampes à mercure à l'horizon 2015.

4) PROPOSITIONS POUR LE CONSEIL EN ORIENTATION ERNERGÉTIQUE

2 propositions ont été reçues, le conseil choisit le cabinet ACE de Bressuire pour un montant d'honoraires de 4.500 €.

5) MODIFICATION N° 3 DU PLU

En relation avec le projet d'éoliennes sur la commune, le cabinet JUWI demande la modification du règlement.

Autres modifications :

- Limite de constructions par rapport aux voies communales : suppression des 5m minimum en cas d'extension.
- Pente des toitures : limite de 30 % supprimée dans le cas d'extension
- Projet pour les petites éoliennes : suppression de la clause de revente obligatoire

Communauté de communes : ZDE modification entérinée par le conseil communautaire. Chaque conseil devra adopter les nouveaux statuts. Délibération à prendre en mars 2013.

Une information publique organisée par JUWI est prévue le 5 mars sur le projet éolien de Chiché à partir de 15 h 30.

Mr MERCERON fait part d'un trouble par rapport aux modifications du PLU qui semblaient être difficile à obtenir alors que JUWI ne semble pas rencontrer de difficultés pour le faire. Le maire explique qu'il ne s'agit pas de modifications importantes de zones du PLU mais seulement des modifications du règlement.

Il est par exemple dommage de ne pas pouvoir modifier une zone classée en A entre deux zones constructibles. Il en existe 2 sur la commune (ce sont des verrues).

A ce sujet, il est question du SCOT au niveau du Pays du Bocage et le maire participe aux réunions. Il a été question des surfaces des parcelles de lotissement (maximum 400 m²), la revitalisation des centres bourgs avec des maisons anciennes voire en ruine qui sont abandonnées.

Par rapport aux éoliennes, Mr BOULY pense que le SCOT doit tenir compte de l'aspect paysagé des projets éoliens et il faut réfléchir sur les impacts paysagés (hauteur des éoliennes). Les nouvelles technologies sont évidemment bonnes mais ne sont pas parfaites (conséquences sur le voisinage). Le SCOT doit tenir compte des équilibres territoriaux (transports collectifs par exemple).

Le maire partage complètement cet avis et il faut sensibiliser les personnes décisionnaires.

Il faut utiliser notre pouvoir et notre rapport de force avec l'entreprise JUWI qui se positionne sur le marché de l'éolien sur notre territoire.

Mr MERCERON trouve « un peu facile que le fait que JUWI se manifeste pour que des modifications impossibles il y a 6 mois deviennent possibles aujourd’hui » ?.

Réponse du maire : il faut avoir en effet des cas qui se présentent pour pouvoir les répertorier et les inclure dans une modification.

Un cabinet d'études sera recruté par JUWI pour établir la modification et prendra contact avec le maire avant de lancer la procédure.

Le conseil vote pour la modification

1 abstention : Mr BOUSSARD.

Intervention de Mr MARY sur sa participation aux réunions du SCOT : les membres du groupe de travail travaillent effectivement sur les équilibres tant sur des aspects économiques qui correspondent à notre territoire que sur les aspects paysagés avec les éoliennes.

Mr BOUSSARD demande si les conseillers municipaux seront appelés à se prononcer sur la validation du SCOT. La réponse est non et le maire précise que nos aménagements de lotissements par exemple, devront tenir compte du SCOT. L'avenir de notre pays est en jeu.

6) VALIDATION AVANT PROJET DU ROND POINT RN 149

Le bureau d'études a été contacté suite à la réponse de la DIRCO. Des études géotechniques doivent être réalisées pour pouvoir établir un projet. Le conseil donne pouvoirs au maire pour poursuivre les études.

7) OUVERTURE BUDGET ANNEXE M 41 POUR PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Ouverture des plis pour l'installation des panneaux photovoltaïques réalisée. Le CRER étudie les offres et nous donnera un compte rendu le 18 janvier prochain.

Accord du conseil pour ouvrir le budget annexe.

8) RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Le conseil donne pouvoirs au maire pour le renouvellement de la ligne de trésorerie.

9) PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE ET CONSULTATION PAR LE CENTRE DE GESTION

Le conseil décide de participer à la consultation du Centre de Gestion. La participation de la commune sera de 5 € par agent et par mois (personnel à temps complet).

10) REORGANISATION DU SERVICE TECHNIQUE (ASTREINTES ET HORAIRES)

Suite à une réunion avec le personnel du service technique, le maire donne le compte rendu de ce qui a été décidé. (mise en place des astreintes et réorganisation de la semaine sur 35 heures avec suppression des RTT).

11) QUESTIONS DIVERSES

- Demande de CU au Deffend : demande de participation de la commune de 9.153 €. Le maire contactera Gérédis pour savoir s'il ne serait pas possible de raccorder à moindre coût.
- Indemnités au comptable du trésor :

Le conseil décide de donner

0 : 7 voix

50 % : 11 voix

1 abstention

Avec la raison qu'il y a trop de retard dans les paiements et pas assez de suivi au niveau de la prise en charge des recettes.

- Assemblée générale de l'association Nantes-Poitiers-Limoges

L'association défend l'idée d'une autoroute pour des raisons économiques. En effet, les entreprises de construction d'autoroutes sont privées. Les fonds pourraient dans ce cas être plus vite trouvés.

- Collecte de la ferraille : 1 T 400 environ représentant une somme de 200 €.

Prochaine réunion le 4 février 2013

Les vœux du maire le 11 janvier à 19 h.